

Les reconversions professionnelles

Déclaration du groupe des Professions libérales

Changer de métier par contrainte, pour trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, pour exercer un métier qui a plus de sens ou encore pour devenir son propre patron... les raisons d'une reconversion professionnelle sont multiples.

Depuis l'apparition de la COVID, les Français sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à y songer puisque, selon une étude récente de Centre Inffo, 47 % des actifs sont en train de se reconverter ou envisagent de le faire.

En plus d'être au cœur de l'actualité, l'avis dresse un état des lieux complet des dispositifs d'accompagnement, d'orientation et d'accès à la formation qu'il convient d'adapter aux besoins actuels et démontre que, au-delà des salariés, c'est l'ensemble de la population active qui est concernée par l'enjeu des transitions professionnelles.

Les préconisations répondent globalement à cet enjeu :

- d'une part, en levant des freins, tel que le cloisonnement des certifications professionnelles ;
- d'autre part, en activant certains leviers identifiés au sein de l'avis pour mieux sécuriser et mieux communiquer sur les transitions professionnelles.

La reconversion des travailleurs indépendants est également abordée, notamment à travers le prisme de la reconversion vers l'emploi salarié. Toutefois, le salariat ne comble pas l'ensemble des aspirations des français face au travail et l'avis ne souligne pas suffisamment de cet aspect.

Or, selon plusieurs études, le travail indépendant « a le vent en poupe » et la progression constante de l'exercice libéral répond au besoin de proximité, de responsabilité et d'indépendance d'une partie de plus en plus importante de la population et des jeunes en particulier.

Parce que le CDI n'est pas forcément synonyme d'épanouissement au travail, il est également urgent de structurer et d'orienter au niveau des territoires les aides à la création d'entreprise en rendant plus accessible l'information, la formation et les services.

Malgré cette remarque, le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs et les membres de la section pour la qualité de ce travail et a voté l'avis.